



La filière Cognac entame une démarche durable ambitieuse

mercredi 30 novembre 2016, par [lpe](#)

Soucieuse de prendre en considération la préservation de son environnement et d'assurer un développement économique pérenne, la filière Cognac amplifie aujourd'hui son engagement. Elle lance ce jour à VINITECH-SIFEL une nouvelle démarche d'accompagnement concrète et individualisée de ses viticulteurs vers une certification environnementale et la diffusion des meilleures pratiques.

Cette nouvelle démarche de « Référentiel Viticulture Durable Cognac » part d'un constat simple : de nombreuses initiatives sont menées au sein de la filière pour produire mieux et dans le respect de l'environnement sans être connues de tous ni partagées. Certaines restent par ailleurs à développer et à adapter selon les moyens, structures et contraintes des différentes exploitations (le bassin cognaçais compte plus de 4500 viticulteurs et une grande diversité de modèles).

Ce projet répond au besoin du terrain : disposer d'un outil qui permette de diffuser les bonnes pratiques et d'accompagner concrètement et individuellement chaque viticulteur dans une démarche d'amélioration environnementale par de la formation et du conseil.

Objectif : 100% des viticulteurs engagés d'ici 5 ans

Son objectif : engager 100 % des viticulteurs dans la démarche d'ici cinq ans avec à la clé, une certification environnementale reconnue autour de six enjeux.

- pérennité du vignoble ;
- protection du milieu naturel ;
- maîtrise des produits phytosanitaires ;
- gestion des effluents vitivinicoles ;
- formation, la santé et sécurité au travail ;
- les relations entre les viticulteurs et leur voisinage.

Conçue par le BNIC, en collaboration avec les Chambres d'agriculture Charente et Charente-Maritime et l'Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV) cette démarche représente un investissement humain et financier pour le BNIC de l'ordre de 300 000 euros pour la première année.

Elle complète les projets menés par la filière Cognac dans le domaine environnemental : signature en 2015 d'un accord-cadre de protection des ressources en eau avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, promotion ou aide au financement de bonnes pratiques, conduite de nombreux programmes de recherche via la Station Viticole du BNIC, notamment sur les cépages de vigne résistants.

Les formations viticulteurs ont débuté le 18 novembre dernier à la Chambre d'Agriculture de Charente à Segonzac. 30 sessions sont planifiées d'ici février 2017. A ce jour, 130 viticulteurs se sont déjà inscrits pour en bénéficier. Un projet participatif pour déterminer le nom et le logo de la démarche avec les viticulteurs va être lancé.

Prochaine étape : la demande de reconnaissance par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et

de la Forêt de la certification environnementale Cognac à un niveau 2 HVE [1]. Cette étape nécessite un engagement préalable des acteurs dans la démarche.

Le « Référentiel Viticulture Durable Cognac » en pratique

Pour un viticulteur, s'engager dans la nouvelle démarche environnementale de la filière c'est concrètement :

1. S'inscrire gratuitement, à une première formation. Cette inscription constitue le premier acte d'engagement ;
2. Réaliser ensuite un autodiagnostic permettant d'identifier des axes de progression et des objectifs individuels ;
3. Après ces étapes de formation et d'autodiagnostic, définir un plan d'action individualisé et de partage de bonnes pratiques. Bénéficier de conseils adaptés pour progresser ;
4. Etre enfin accompagné pour mettre en œuvre ce plan d'action avec l'objectif d'obtenir une certification environnementale.

Les premières formations des viticulteurs ont eu lieu le 18 novembre dernier. 30 sessions sont planifiées d'ici février 2017.

Le « Référentiel Viticulture Durable Cognac » est accessible aux viticulteurs depuis l'extranet de l'interprofession (espace pro) : pro.cognac.fr

Contact mail : vitidurable@bnic.fr/ contact téléphone : 05 45 35 60 90

Notes

[1] HVE : Haute Valeur Environnementale : dispositif officiel de certification environnementale du Ministère l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.